

RESTAURATION SCOLAIRE

Vous pourrez inscrire votre enfant tous les jours de la semaine ou certains jours fixes. La restauration scolaire est un service rendu aux familles. Par conséquent nous nous réservons le droit d'exclure les enfants qui ne respecteront pas le règlement intérieur.

LES TARIFS POUR L'ANNEE 2018 – 2019 sont sur notre site Internet (sion-paris.fr) : le prix du repas est fixé pour l'année. Il tient compte des augmentations, des charges de la restauration scolaire. Il intègre les prévisions de subvention.

REPAS OCCASIONNELS : si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, **il peut déjeuner occasionnellement. Vous remplissez le matin même un bon**, que vous trouverez sur le bureau du hall. Le prix du ticket-repas est de **8,60€**. **NOUVEAUTE** : plus de facture mensuelle, le coût du repas apparaîtra directement dans votre compte famille accessible depuis « *écoledirect* »

MEDICAMENTS : à l'exception des PAI, nous ne sommes pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants.

ABSENCES

- ❖ A compter de 6 jours d'absences consécutives, la partie denrée alimentaire du repas sera remboursée sur demande écrite.
- ❖ Aucun repas ne peut être reporté.

B. MAESSE

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA CANTINE

- 1 par famille -

à retourner à l'accueil pour le 4 septembre 2018

Nom :

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Date et signature